

**UNION REGIONALE DES INFIRMIERS  
LIBERAUX DE BRETAGNE  
13 E, BOULEVARD SOLFERINO  
35000 RENNES**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux membres,

### 1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association URPS des Infirmiers Libéraux de Bretagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

### 2 – Fondement de l'opinion

#### 2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### 2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3- Observations

Nous relevons l'existence de fonds dédiés au passif du bilan pour un montant de 3 598 € qui représentent des subventions versées dont les dépenses n'ont pas été engagées sur l'exercice.

### 4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons effectué des diligences en termes de sondages sur les comptes clients et banque afin de conforter notre assurance sur l'établissement des comptes annuels.

## 5 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## 6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montfort, le 14 mai 2021



Philippe PUJO  
Commissaire aux comptes inscrit  
sur la liste de la Compagnie Régionale de  
Rennes,  
associé Account Révision

## ■ Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporales d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 225	3 225		
Droit au bail				
Autres Immob. Incorporelles / Avances et				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outill				
Autres Immobilisations corporelles	14 335	13 325	1 010	2 870
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destiné				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	183		183	204
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>17 744</b>	<b>16 551</b>	<b>1 193</b>	<b>3 074</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits Intermédiaires et fins				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	36 292		36 292	33 800
Divers				
Valeurs mobilières de placement	11 676		11 676	11 550
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	471 897		471 897	430 368
Charges constatées d'avance				714
<b>Total II</b>	<b>519 864</b>		<b>519 864</b>	<b>476 432</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercice				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>537 608</b>	<b>16 551</b>	<b>521 057</b>	<b>479 506</b>

## ■ Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>FONDS PROPRES</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Primes d'émission / Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
<b>Réserves</b>		
Report à nouveau	413 954	407 293
Excédent ou déficit de l'exercice	49 697	6 661
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>463 651</b>	<b>413 954</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>463 651</b>	<b>413 954</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 598	9 990
<b>Total II</b>	<b>3 598</b>	<b>9 990</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		109
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		109
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 865	42 957
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	13 943	12 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>53 808</b>	<b>55 562</b>
Ecarts de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>521 057</b>	<b>479 506</b>

## ■ Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>						
<b>Production vendue</b>	<b>278 180</b>	<b>100.00</b>	<b>271 662</b>	<b>100.00</b>	<b>6 518</b>	<b>2.40</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	115	0.04	11		104	904.63
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>278 295</b>	<b>100.04</b>	<b>271 674</b>	<b>100.00</b>	<b>6 621</b>	<b>2.44</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	178 285	64.09	208 892	76.89	-30 607	-14.65
Impôts et taxes	326	0.12	228	0.08	98	42.87
Salaires et Traitements	42 298	15.21	39 173	14.42	3 125	7.98
Charges sociales	16 187	5.82	15 351	5.65	836	5.45
Amortissements et provisions	1 861	0.67	2 137	0.79	-276	-12.91
Autres charges	25	0.01	181	0.07	-156	-85.97
Charges d'exploitation	238 982	85.91	265 961	97.90	-26 979	-10.14
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 313</b>	<b>14.13</b>	<b>5 712</b>	<b>2.10</b>	<b>33 600</b>	<b>588.19</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 006	0.36	1 113	0.41	-108	-9.69
Charges financières						
Résultat financier	1 006	0.36	1 113	0.41	-108	-9.69
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>40 318</b>	<b>14.49</b>	<b>6 826</b>	<b>2.51</b>	<b>33 492</b>	<b>490.66</b>
Produits exceptionnels	34 430	12.38			34 430	
Charges exceptionnelles	31 308	11.25			31 308	
Résultat exceptionnel	3 123	1.12			3 123	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	136	0.05	165	0.06	-29	-17.58
Report des ressources non utilisées	6 392	2.30			6 392	
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>49 697</b>	<b>17.87</b>	<b>6 661</b>	<b>2.45</b>	<b>43 036</b>	<b>646.10</b>
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

**Annexe légale**

## ■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : URPS INFIRMIERS LIBERAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 521 057 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 49 697 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2021 par les dirigeants de l'association.

### **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre**

L'union a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. Elle peut conclure des contrats avec l'Agence Régionale de Santé et assurer des missions particulières impliquant des professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'Agence. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titres VI du livre 1er du code de la sécurité sociale.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'union applique à compter du 1er janvier 2020 le règlement ANC 2018-06 entraînant un changement comptable. En dehors de la nouvelle présentation des états de synthèse et d'un nouveau plan comptable, l'application de ce nouveau référentiel n'a pas entraîné de modification sur les montants inscrits aux postes d'actif et de passif du bilan d'ouverture.

## ■ Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## ■ Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

#### 1) Covid-19 :

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent un évènement significatif de l'exercice. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'union constate que cette crise sanitaire a un impact limité sur son activité depuis Mars 2020.

L'union a été en mesure d'assurer la continuité de ses missions.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'union à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

#### 2) Application du règlement ANC 2018-06 :

Depuis le 1er janvier 2020, l'union applique le règlement ANC 2018-06.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 225			3 225
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 225</b>			<b>3 225</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 335			14 335
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 335</b>			<b>14 335</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	204		20	183
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres Immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>204</b>		<b>20</b>	<b>183</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>17 764</b>		<b>20</b>	<b>17 744</b>

## ■ Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 225			3 225
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 225</b>			<b>3 225</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 465	1 861		13 325
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 465</b>	<b>1 861</b>		<b>13 325</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14 690</b>	<b>1 861</b>		<b>16 551</b>

## ■ Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 475 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>183</b>		<b>183</b>
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<b>Créances Clients et Comptes rattachés</b>			
Autres	36 292	36 292	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>36 475</b>	<b>36 292</b>	<b>183</b>
<b>Prêts accordés en cours d'exercice</b>			
<b>Prêts récupérés en cours d'exercice</b>			

## ■ Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 53 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 865	39 865		
Dettes fiscales et sociales	13 943	13 943		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>53 808</b>	<b>53 808</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Frs - fact. non parvenues	32 289
Dettes provis. pr congés à payer	7 485
Charges sociales s/congés à payer	3 224
Charges sociales - charges à payer	326
<b>Total</b>	<b>43 323</b>

■ **Autres informations**

## Fonds dédiés

## Information sur les fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Projet Paprica	108 290	9 990	6 392		3 598
<b>Sous total</b>	<b>108 290</b>	<b>9 990</b>	<b>6 392</b>		<b>3 598</b>
<b>Sous total</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>108 290</b>	<b>9 990</b>	<b>6 392</b>		<b>3 598</b>